

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DPE 19 Subvention (15 000 euros) à ARCEAU Ile-de-France pour l'organisation de la conférence internationale « Eau, mégapoles et changements globaux » du 1^{er} au 4 décembre 2015 à Paris.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 euros à l'association ARCEAU Ile-de-France pour l'organisation de la conférence internationale « Eau, mégapoles et changements globaux » du 1^{er} au 4 décembre 2015 à Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à procéder au versement d'une subvention de 15 000 euros TTC à l'association ARCEAU (N° SIMPA 183652, N° de dossier 2015_05315) pour l'organisation de la conférence internationale « Eau, mégapoles et changements globaux » du 1^{er} au 4 décembre 2015 à Paris.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 15 000 euros TTC, sera imputée au chapitre 67, article 6743, de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'année 2015.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO